

Série évaluation de projet
02/2020

**Evaluation finale du projet
Protection du grand écosystème
marin du courant des Canaries
(CCLME)**

**Symbole du projet: GCP/INT/023/GFF
GEF ID: 1909**

ANNEXE 1. Termes de référence de l'évaluation

Contents

1	Introduction et contexte	1
2	Objectifs et structure du projet CCLME.....	3
3	Résultats attendus du CCLME	5
4	Principaux résultats obtenus.....	6
5	But de l'évaluation	7
6	Cadre de l'évaluation	8
7	Méthodologie de l'évaluation.....	9
8	Parties prenantes dans le processus d'évaluation.....	11
9	L'équipe d'évaluation.....	12
10	Rôles et responsabilités.....	13
11	Produits de l'évaluation	14
12	Calendrier provisoire.....	15

1 Introduction et contexte

1. Le présent document décrit les termes de référence de l'évaluation du projet "Protection du grand écosystème marin du courant des Canaries".
2. Le projet a débuté en mars 2010 et a été prolongé jusqu'en décembre 2016, un an et demi après la NTE originale. En 2013, l'évaluation à mi-parcours (EMP) a été réalisée dans le but d'évaluer les progrès vers les résultats attendus et d'identifier les mesures correctives. En conséquence, les recommandations de l'évaluation à mi-parcours ont été abordées pour améliorer la mise en œuvre du projet et assurer la réalisation des résultats du projet à la fin de sa durée, ils ont tous été acceptés, ou partiellement acceptés, par l'équipe en charge du projet.
3. Les pays concernés dans les limites reconnues du CCLME sont l'Espagne (îles Canaries), le Maroc, la Mauritanie, le Sénégal, la Gambie et la Guinée-Bissau, le Cap-Vert et les eaux de Guinée considérées comme des zones adjacentes à l'intérieur de la zone d'influence du CCLME. Ce Grand écosystème marin (GEM) occupe le 3^{ème} rang mondial en termes de productivité primaire après les GEM de Humboldt et de Benguela, et enregistre la plus forte production de poisson parmi tous les GEM africains. Les ressources halieutiques du CCLME, dont beaucoup effectuent des migrations transfrontalières, sont d'une grande importance sociale et économique. Elles fournissent en effet des moyens d'existence durables, un approvisionnement en poisson et génèrent des recettes pour les populations côtières et les Etats limitrophes. D'autres biens et services importants fournis par l'écosystème comprennent des habitats pour les poissons et autres espèces côtières, de l'eau douce pour les cours d'eau côtiers et les estuaires, du bois de mangroves. Le CCLME offre également toute une gamme d'activités économiques dans l'espace marin et côtier.
4. En dépit de son importance socio-économique, la capacité du CCLME à soutenir les biens et services écosystémiques est menacée par la surpêche, la dégradation des habitats, la pollution en mer et à terre, et le changement climatique. Cela a de graves conséquences pour les pays limitrophes, dont certains ont des niveaux de pauvreté élevés et d'autres sont considérés comme des pays à faible revenu et à déficit alimentaire. Dans le même temps, les pays sont confrontés à un certain nombre de contraintes pour aborder efficacement les questions sensibles liées aux ressources vivantes et à l'environnement, dont beaucoup sont de nature transfrontalière. Parmi ces contraintes, figurent les capacités institutionnelles et humaines limitées, les déficits en connaissances et le manque d'arrangements institutionnels régionaux permettant une approche coordonnée et intégrée nécessaire pour résoudre les problèmes transfrontaliers prioritaires. Les approches actuelles en matière de gestion du CCLME sont principalement nationales ou de nature sectorielle, et de portée limitée. Sans une approche écosystémique et intégrée pour sa gestion, la santé de l'écosystème continuera à diminuer avec les impacts socio-économiques négatifs que cela aura sur les pays et la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le Développement.
5. Alors que divers cadres institutionnels et initiatives dans la région Afrique de l'Ouest / Nord-Ouest permettent ou ont permis de résoudre certains problèmes transfrontaliers, ces derniers ont été essentiellement basés sur une approche sectorielle, de portée nationale ou orientés vers la recherche. Parmi ceux-ci, on mentionnera : le Comité des pêches pour l'Atlantique Centre-Est (COPACE), le Nouveau Partenariat pour le Développement de l'Afrique (NEPAD), la Commission Sous Régionale des Pêches (CSR), la Convention régionale sur la coopération halieutique entre les Etats Africains Riverains de l'Océan Atlantique (COMHAFAT), le projet EAF-Nansen, la Convention d'Abidjan, le Partenariat Régional pour la Conservation de la zone côtière et Marine en Afrique de l'Ouest (PRCM), et une gamme de projets soutenus par des

donateurs et des programmes. Ces cadres et ces initiatives constituent une base précieuse pour la gestion conjointe intégrée du CCLME, mais aucun d'entre eux n'a le mandat, la couverture géographique et/ou la capacité nécessaires pour soutenir une initiative plus globale fondée sur une approche écosystémique et abordant les questions communes et partagées à l'échelle de la zone du CCLME. Cela souligne la nécessité d'une initiative régionale comme le projet CCLME, qui « permettra aux pays du Grand écosystème marin du Courant des Canaries de répondre aux préoccupations prioritaires transfrontalières concernant le déclin de la pêche, les menaces sur la biodiversité associée et la détérioration de la qualité de l'eau grâce à des réformes de gouvernance, des investissements et des programmes de gestion. »

6. Le projet a été conçu comme devant être essentiellement un projet de renforcement des capacités, centré sur la résolution des problèmes liés à l'appauvrissement des stocks halieutiques, et s'appuyant sur la mise en œuvre combinée du processus ADT/PAS (Analyse Diagnostic Transfrontalière – Programme d'Action Stratégique) et des 5 modules du grand écosystème marin¹. Ces approches visent à inciter la coopération entre les pays en vue d'adopter des politiques transfrontalières, des objectifs et des outils de gestion communs pour aborder efficacement les questions transfrontalières prioritaires et à assurer un suivi de l'état du CCLME sur des bases scientifiques. Conformément aux exigences du document PDF-B, la phase de conception a débouché sur la réalisation d'une ADT-PAS préliminaire ainsi que sur un document de projet. Le projet a été approuvé par le Directeur général du FEM, le 27 Avril 2009.

¹ L'approche GEM de l'évaluation, du suivi et de la gestion des grands écosystèmes marins est basée sur cinq modules : 1) productivité ; 2) poissons et pêche ; 3) pollution et santé de l'écosystème ; 4) questions socioéconomiques ; et 5) gouvernance.

2 Objectifs et structure du projet CCLME

7. Le but à long terme du programme CCLME consiste à « inverser la tendance à la dégradation du grand écosystème marin du courant des Canaries causée par la surpêche, la modification des habitats et les changements de la qualité de l'eau, en adoptant une approche écosystémique »
8. L'objectif spécifique du projet est de « permettre aux pays du CCLME de résoudre les problèmes transfrontaliers prioritaires concernant le déclin des pêches, les menaces sur la biodiversité associée et la détérioration de la qualité de l'eau, à travers des réformes de gouvernance, des investissements et des programmes de gestion ».

Objectifs du CCLME

Objectif pour l'environnement mondial : « Permettre aux pays du grand écosystème marin du courant des Canaries de résoudre les problèmes transfrontaliers prioritaires concernant le déclin de la pêche, la perte de biodiversité associée et la détérioration de la qualité de l'eau, grâce à des réformes de gouvernance, des investissements et des programmes de gestion »

Objectif de développement : Soutenir une série d'interventions stratégiques qui entraînerait et fournirait des intrants essentiels au Programme d'action stratégique (PAS) dont la mise en œuvre conduira à renforcer la sécurité alimentaire et à réduire la pauvreté des communautés côtières.

9. Le projet est structuré autour d'une composante centrale, la composante "processus" (Composante 1), et de composantes thématiques qui concernent les questions liées aux ressources marines vivantes (Composante 2) et le déclin de la biodiversité, les habitats et la qualité de l'eau (Composante 3).²

Composante 1 : Analyse diagnostic transfrontière/Programme d'action stratégique

10. La composante «Processus», (processus et cadres régionaux pour comprendre et traiter les problèmes transfrontaliers prioritaires) qui comporte trois principaux résultats :
 - i. Compréhension et accord régionaux sur les questions transfrontalières (ADT) ;
 - ii. Cadres juridiques/institutionnels durables et plans de coopération régionale pour la zone CCLME ;
 - iii. Mécanisme d'implication des parties prenantes dans la définition des priorités transfrontalières et la planification stratégique.
11. Les principaux produits attendus pour cette composante sont les suivants :
 - A. Une analyse diagnostique transfrontalière (ADT) – étude scientifique et technique qui identifie et quantifie les problèmes environnementaux de la région et analyse les causes et les impacts de ces problèmes
 - B. Un plan d'action stratégique (PAS) - document de politique négocié, adopté par les plus hauts niveaux gouvernementaux, qui identifie clairement les priorités d'action pour résoudre les problèmes prioritaires identifiés dans l'ADT et renforcer la coopération régionale et la gestion du CCLME

Composante 2 : Ressources marines vivantes

12. Renforcement des politiques et des systèmes de gestion en se basant sur l'amélioration des connaissances et les acquis obtenus à travers les projets de démonstration, pour répondre aux

problèmes transfrontaliers prioritaires concernant le déclin des ressources marines vivantes. Cette thématique comprend trois principaux résultats :

1. Amélioration des connaissances et renforcement des capacités de gestion pour résoudre les problèmes liés aux ressources marines vivantes (ce qui inclut de combler le manque de connaissances par des études scientifiques) ;
2. Renforcement des politiques, des instruments et des capacités de gestion régionales pour résoudre les problèmes liés aux ressources marines vivantes ;
3. Activités de démonstration pour résoudre problèmes transfrontaliers prioritaires liés à la gestion des ressources marines vivantes.

Composante 3, Biodiversité, habitats et qualité de l'eau

13. Renforcement des connaissances, des capacités et des politiques de base nécessaires à l'évaluation et à la gestion transfrontalière des habitats, de la biodiversité et de la qualité de l'eau essentiels pour la pêche. Cette thématique comprend trois principaux résultats :
 1. Comblent le manque de connaissances concernant les habitats critiques, la biodiversité et la qualité de l'eau pour alimenter l'ADT et le PAS (en incluant des études scientifiques) ;
 2. Renforcement des capacités, élaboration de politiques et préparation du PAS ;
 3. Démonstrations de mesures de réduction du stress.

3 Résultats attendus du CCLME

- i. Accord multi-pays sur les problèmes transfrontaliers prioritaires ;
 - ii. Accord multi-pays sur les réformes de gouvernance et les investissements pour résoudre les problèmes transfrontaliers prioritaires ;
 - iii. Cadre juridique/institutionnel durable pour le CCLME ;
 - iv. Institutions, politiques et instruments régionaux transfrontaliers existants renforcés ;
 - v. Implication des parties prenantes dans l'identification des priorités transfrontalières et la planification stratégique, y compris la mise en place de 7 comités interministériels de nationaux (CIN) fonctionnels ;
 - vi. Amélioration des connaissances et capacités pour traiter les problèmes liés aux 'ressources marines vivantes' ;
 - vii. Amélioration des connaissances et capacités pour traiter les problèmes liés à 'la biodiversité, aux habitats et à la qualité de l'eau' ;
 - viii. démonstration d'actions de gestion et évaluation des coûts et bénéfices induits, pour traiter les problèmes transfrontaliers prioritaires concernant les Ressources marines vivantes ainsi que la biodiversité, les habitats et la qualité de l'eau.
14. Le coût total du projet, y compris le financement PDF-B et le cofinancement, est estimé à la fin 2014 à plus de USD 41 million. La contribution totale du FEM serait USD 8.79 millions (dont 0,7 millions de dollars vers la phase PDF-B). A la fin 2014, la contribution en nature des pays participants est estimé à 21.2 millions USD, à laquelle il y a lieu de rajouter USD 160,000 de contribution en cash. Le co-financement total provenant d'autres sources, y compris les partenaires, la FAO, le PNUE et d'autres est estimé à 19.9 million USD.

4 Principaux résultats obtenus

15. Les progrès réalisés en vue d'atteindre l'objectif du projet, qui décrivent les principaux résultats significatifs, comprennent :
 - a. L'analyse diagnostique transfrontalière (ADT) a été éditée en français et en anglais en janvier 2016.
 - b. Après avoir considéré la demande des pays pour examiner le Programme d'action stratégique (PAS), le PAS a été débattu lors d'une réunion dédiée à Casablanca, Maroc, 19 mars 2016. Le PAS a ensuite été finalisé et publié. Il a été envoyé par le Directeur général de la FAO, via les bureaux nationaux de la FAO, aux ministres (Pêches et / ou Environnement) de chaque pays, pour être signé. A la date du 1 août 2016, 11 ministres représentant les 7 pays du CCLME avaient signé le PAS.
 - c. En collaboration avec le Projet EAF-Nansen exécuté par la FAO, une campagne régionale d'évaluation des stocks pélagiques dans la zone Nord-Ouest africaine a eu lieu du 21 octobre au 11 décembre 2015. Elle a couvert la région, de la frontière sud du Sénégal jusqu'à Larache dans le nord du Maroc. L'objectif était de procéder à une évaluation acoustique des principales ressources de petits poissons pélagiques partagés entre les pays. Un programme de surveillance de l'environnement marin a aussi été réalisé. La campagne a été utilisée comme une plateforme pour la formation de scientifiques de différentes régions d'Afrique. Des scientifiques et techniciens de 12 pays différents ont participé à différentes étapes de la campagne, dont 21 scientifiques de la région CCLME.
 - d. Deux scientifiques du Cabo-Verde et la Mauritanie ont passé respectivement 3 et 4 mois à l'Université de Vigo en Espagne, où ils ont reçu une formation pour traiter les échantillons de benthos du Cabo-Verde et de Mauritanie collectés lors de la campagne écosystémique réalisée en 2011.
16. En ce qui concerne les projets de démonstration, les activités suivantes ont été réalisées :
 - Dans le cadre du projet de démonstration 1, un projet de cadre régional pour la gestion concertée des ressources, transfrontalières ou partagées, de petits pélagiques en Afrique du nord-ouest a été développé. Ce cadre de gestion a été examiné à Casablanca en mars 2016. Le cadre révisé a été présenté pour information au cours de la dernière session du CECAF en avril 2016.
 - Dans le cadre du projet de démonstration 2, des contacts ont été pris avec le coordinateur du projet ADUPES (gestion durable des pêcheries sénégalaises) et le CRODT (qui exécute la partie scientifique du projet). Ce projet mènera probablement une campagne en août 2016 pour tester des grilles Nordmore (objectifs similaires aux campagnes envisagées dans ce projet de démonstration). Une collaboration entre CCLME et le projet ADUPES pourrait être envisagée.
 - La méthodologie développée dans le cadre du projet de démonstration 4 a été testée avec succès par les acteurs eux-mêmes dans les deux sites pilotes (Cayar et Tanbi). Des directives sous-régionales pour la cogestion des pêches dans les AMP de la zone nord-ouest africaine ont été développées et approuvées lors d'un atelier dédié aux résultats de ce projet de démonstration en août 2015. Un résumé de ces directives a été inclus dans le PAS.
 - Dans le cadre du projet de démonstration 5, deux panels d'experts ont été organisés en août 2015 au Nigéria et en mars 2016 en Guinée-Bissau, afin de développer et de finaliser le protocole additionnel à la convention d'Abidjan sur la gestion concertée et durable des écosystèmes de mangroves.

5 But de l'évaluation

17. L'évaluation finale du projet CCLME sera effectuée avec un double objectif ; rendre des comptes (*giving accountability*), spécialement au principal donateur, le FEM exigeant une évaluation finale pour les projets de grande envergure ; et, comprendre et tirer des enseignements de ce qui a été fait et réalisé par le projet, en ce qui concerne les stratégies, les activités et les résultats qui avaient été prévus et aux résultats plus généraux qui étaient attendus.
18. Le rapport final d'évaluation devrait servir de guide, fournissant des recommandations, pour les parties prenantes nationales et régionales pour les phases ultérieures afin d'inverser la tendance à la dégradation du Grand Ecosystème Marin du Courant des Canaries et pour le développement durable des efforts actuels des pays et de la région, ainsi pour fournir des enseignements à la FAO, au FEM et à d'autres organisations internationales partenaires dans le développement de futures interventions. Enfin, le résultat de cette évaluation sera une contribution importante pour la phase suivante à négocier entre la FAO, le PNUE, les pays participants et le FEM.

6 Cadre de l'évaluation

19. Le cadre de l'évaluation comprend : d'une part, la portée de l'évaluation, y compris la période couverte et les limitations techniques et géographiques ; et d'autre part, l'objectif de l'évaluation, qui expliquerait à quoi elle doit répondre, à travers des questions clés.

Portée :

1. La portée de l'évaluation couvre à partir de mars 2010 à septembre 2016, avec une plus grande attention sur les changements intervenus depuis 2013, après l'EMP.
2. En ce qui concerne la couverture géographique, l'évaluation couvrira les 7 pays dans lesquels le projet est mis en œuvre. Toutefois, les missions sur le terrain seront limitées à certains pays en raison du temps et des ressources financières limitées.

Objectifs de l'évaluation

1. L'évaluation est fondée sur les résultats et son objectif principal est d'évaluer les réalisations du projet, d'identifier les forces, les faiblesses, les lacunes / défis, les opportunités et les enseignements tirés. En outre, elle fournira des indications claires sur la voie à suivre pour la continuité du projet.
2. L'évaluation des résultats se concentrera sur la contribution, la valeur ajoutée et l'avantage comparatif du projet pour permettre aux pays du Grand Ecosystème Marin du Courant des Canaries de répondre aux problèmes prioritaires transfrontaliers concernant le déclin de la pêche, les menaces sur la biodiversité associée et détérioration de la qualité de l'eau par le biais de réformes de gouvernance, d'investissements et de programmes de gestion.

Questions d'évaluation

20. Cette évaluation devrait répondre aux questions d'évaluation suivantes
1. Quelle a été l'efficacité du projet au regard de l'amélioration des connaissances et du renforcement des capacités en appui à la compréhension et au traitement des problématiques transfrontalières prioritaires ?
 2. Dans quelle mesure la structure opérationnelle et les arrangements institutionnels ont été adaptés à la nature et aux besoins du projet ?
 3. Dans quelle mesure le projet a contribué à mettre en place un cadre de gouvernance permettant aux pays de traiter efficacement et de manière durable les problématiques transfrontalières ?
 4. Quels sont les modes de gestion du projet CCLME susceptibles d'intéresser d'autres grands projets GEM ailleurs dans le monde ?
 5. Dans quelle mesure la dimension genre est prise en compte dans le processus ADT-PAS, y compris dans les projets démo ?
21. Ces questions seront développées à travers des sous-questions pour cibler des points spécifiques, élaborés ultérieurement par le Bureau d'évaluation de la FAO (OED) et l'équipe d'évaluation.
22. Sur la base de l'analyse ci-dessus, l'évaluation tirera des conclusions spécifiques et formulera des recommandations pour toute autre action nécessaire par le gouvernement, la FAO et / ou d'autres parties, y compris tout besoin de suivi ou de mise à l'échelle. L'évaluation attirera l'attention sur les bonnes pratiques et les enseignements spécifiques à tirer, s'ils sont d'intérêt pour d'autres activités similaires.

7 Méthodologie de l'évaluation

23. L'évaluation adoptera une approche axée sur les résultats avec une méthodologie mixte et comprenant une composante de l'analyse de la théorie du changement qui sous-tend les projets. A partir des questions clés, l'équipe pourra développer davantage les questions de l'évaluation. L'évaluation se conformera aux normes et standards UNEG.
24. Pour chaque question clés, l'équipe d'évaluation en collaboration avec le gestionnaire d'évaluation (OED) développera (de préférence en utilisant une matrice d'évaluation) :
 - Indicateurs - Les informations doivent être fournies par l'utilisation d'indicateurs. Il ne faut pas prendre en compte si les questions d'évaluation (critères et sous-critères) sont mesurables ou non, puisqu'elles sont l'expression d'une nécessité d'information. Toutefois, l'indicateur est la ressource pour mesurer le concept défini, généralement par des approximations. Alors que les questions doivent être formulées pour représenter autant que possible les besoins des parties prenantes ou les différentes approches évaluatives, l'indicateur doit être une variable mesurable, observable et enregistrable qui fournit des informations répondant aux questions. Il faut définir au moins un indicateur pour chaque question et il peut y avoir plusieurs indicateurs, plus ou moins directs, pour répondre à la même question.
 - Sources des données— Les sources d'information (documents examinés, parties prenantes, bénéficiaires, partenaires externes à l'évaluation, etc.), la justification de leur sélection et la façon dont l'information est obtenue répond aux questions d'évaluation (se référer à la question d'évaluation dans la matrice d'évaluation)
 - Méthodes de collecte de données, outils et procédures -Méthodes, outils et procédures utilisés pour recueillir les données (interviews, groupes de discussion, enquête, analyse de documents, etc.), y compris la discussion des instruments de collecte de données (par exemple, les protocoles d'entrevue), leur pertinence pour la source de données et la preuve de leur fiabilité et leur validité.
25. En plus des sources de données primaires, des données secondaires, lorsqu'elles sont disponibles, constitueront une source d'information importante.
26. L'évaluation adoptera une approche consultative et transparente avec les parties prenantes internes et externes tout au long du processus d'évaluation. La triangulation des preuves et des informations recueillies soutiendra sa validation et l'analyse et l'appui des conclusions et des recommandations.
27. L'évaluation utilisera des méthodes mixtes de collecte de données, y compris les éléments suivants :
 - a. Un examen préliminaire des documents de projet ;
 - b. La conduite d'entretiens semi-structurés et réunions avec le personnel de la FAO, le personnel de gestion de projet, les responsables gouvernementaux et les participants aux actions du projet dans chacun des sept pays ;
 - c. Une enquête en ligne ;
 - d. Les observations directes dans les visites dans les pays et les institutions soutenues par CCLME
28. La mission d'évaluation se rendra au Sénégal, en Guinée, en Guinée-Bissau, au Maroc, au Cabo Verde et en Mauritanie
29. Sur la base de l'analyse ci-dessus, l'évaluation tirera des conclusions spécifiques et formulera des recommandations pour toute autre action nécessaire à entreprendre par l'Unité de

Régionale de Coordination du CCLME et l'équipe spéciale du projet (PTF), la FAO, le PNUE et / ou d'autres parties pour assurer un développement durable, et des orientations pour la prochaine phase du projet.

Notations

30. Afin de faciliter la comparaison avec les rapports de routine pour le FEM et de contribuer au programme d'apprentissage du FEM (portefeuille PMA), l'évaluation notera la réussite du projet sur le système d'échelle de six points du FEM: Très satisfaisant (TS), satisfaisant (S), modérément satisfaisant (MS), modérément insatisfaisant (MI), insatisfaisant (I) et très insatisfaisant (TI). Chacun des éléments énumérés ci-dessous doit être évalué séparément, avec des commentaires et une note globale donnée :

Élément de notation	Note	Commentaires
Réalisation des objectifs		
Atteinte des produits et activités		
Progrès vers la réalisation des priorités/objectifs des 4 domaines d'intervention du FEM		
Coût-efficacité		
Impact		
Risques et gestion des risques		
Durabilité		
Notation globale		

8 Parties prenantes dans le processus d'évaluation

31. L'équipe d'évaluation discutera en détail avec les principales parties prenantes du projet et prendra en considération leurs perspectives et opinions. Celles-ci sont les suivantes :
 - Les membres du groupe de travail du projet ;
 - Les représentants du gouvernement des pays partenaires ;
 - Les partenaires fournisseurs de ressources ;
 - Les représentants de la FAO et du PNUE dans les pays participants ;
 - Les points focaux du FEM
 - Le secrétariat de la Convention d'Abidjan
32. L'équipe d'évaluation se tiendra en liaison étroite avec : le Bureau de l'évaluation de la FAO, les membres du Groupe de travail du projet et le personnel de projet au niveau du siège. Bien que la mission soit libre de discuter avec les autorités concernées de toutes les questions utiles à sa mission, elle n'est pas autorisée à prendre un engagement au nom du gouvernement, du donateur ou de la FAO.
33. L'équipe présentera ses conclusions préliminaires, ses conclusions et recommandations à l'Unité de coordination régionale et au PTF afin d'obtenir leurs commentaires à la fin de la phase de collecte des données.
34. La version préliminaire des termes de référence sera distribuée entre les principales parties prenantes pour commentaires avant sa finalisation ; les suggestions seront intégrées si elles sont jugées appropriées par OED. Le rapport d'évaluation préliminaire du projet sera également distribué aux principales parties prenantes pour commentaires avant sa finalisation ; les suggestions seront intégrées si elles sont jugées appropriées par l'équipe d'évaluation.

9 L'équipe d'évaluation

35. L'évaluation sera conduite par une équipe d'au moins 2 consultants internationaux indépendants, coordonnée, appuyée et guidée par les gestionnaires du Bureau d'évaluation de la FAO. Les membres de l'équipe de l'évaluation ne devront pas avoir été impliqués, dans le passé, directement dans la formulation, la mise en œuvre ou l'appui technique de l'initiative. Ils devront tous signer le formulaire de «Déclaration d'intérêt» demandé par le Bureau de l'évaluation de la FAO
36. L'équipe devra constituer le meilleur éventail possible et disponible, de compétences requises pour évaluer le projet et aura, dans son ensemble, une expertise dans tous les domaines mentionnés ci-dessous :
- Évaluation de grands projets / assistance technique complexe au niveau régional dans la mesure où il est attendu que les consultants puissent émettre des recommandations pour améliorer en particulier la gestion des projets financés par le FEM
 - Eaux internationales, en particulier en ce qui concerne les grandes initiatives des écosystèmes marins ou les eaux transfrontalières et leur évaluation ;
 - Gouvernance, politique, économique et institutionnelle associée à des questions transfrontalières marines, de préférence dans la région Nord-Ouest africaine ;
 - La gestion des pêches maritimes et de l'environnement ou des ressources naturelles ;
 - La gestion intégrée des ressources côtières ;
 - Gestion de l'habitat / écosystèmes marins, la biodiversité et la qualité des eaux ;
 - L'élaboration des politiques dans la pêche ;
 - Les ressources naturelles des zones côtières, avec une vaste expérience dans les pays participant au programme..
37. En outre, et dans la mesure du possible, l'équipe d'évaluation sera équilibrée en termes de représentation géographique et d'intégration de la dimension de genre pour assurer la diversité et la complémentarité des points de vue.

10 Rôles et responsabilités

38. FIAF, Unité Technique principale (LTU par son acronyme en anglais), en tant que responsable du budget de la FAO (Budget Holder) est chargé d'initier le processus d'évaluation, d'appuyer OED à rédiger la première version des Termes de référence, et de soutenir le travail de l'équipe d'évaluation. Ils sont tenus de participer à des réunions avec l'équipe, de fournir les informations et la documentation nécessaires, ainsi que de commenter les termes de référence et le rapport préliminaires. L'implication des différents membres du groupe de travail du projet dépendra des rôles respectifs et de leur participation dans le projet.
39. FIAF est également chargé de diriger et de coordonner la préparation de la réponse de la direction de la FAO et le rapport de suivi de l'évaluation ; il sera pleinement soutenu dans cette tâche par le LTU et les membres du PTF (Project Task Force). Les directives d'OED pour la Réponse de la direction et le rapport de suivi fourniront les détails nécessaires sur ce processus.
40. Le BH et les membres du PTF assisteront le Bureau de l'évaluation de la FAO (OED) à l'identification des consultants, et à l'organisation du travail de l'équipe. OED est responsable de la finalisation des termes de référence et de la composition de l'équipe² ; il doit informer l'équipe d'évaluation sur la méthodologie et le processus d'évaluation et examinera le rapport préliminaire afin de s'assurer de sa qualité au niveau de la présentation et du respect des termes de référence et des délais de la rédaction, de la qualité et de la clarté et de la solidité des preuves fournies et de l'analyse soutenant les conclusions et recommandations.
41. Le Bureau de l'évaluation est également responsable du suivi avec le BH de la préparation en temps opportun de la réponse et du suivi des recommandations par la Direction.
42. L'équipe d'évaluation est chargée de conduire l'évaluation et d'appliquer la méthodologie appropriée, ainsi que de produire le rapport d'évaluation. Tous les membres de l'équipe participeront aux réunions d'information et de débriefing, aux discussions, aux visites sur le terrain, et contribueront à l'évaluation par leurs contributions par écrit aux rapports préliminaire et final.
43. Le coordinateur guidera et coordonnera les membres de l'équipe dans leurs tâches spécifiques, discutera de leurs observations, conclusions et recommandations et préparera le projet de rapport final, ainsi que le rapport final regroupant les contributions des membres de l'équipe et les complétant par ses propres observations.
44. L'équipe d'évaluation sera libre d'étendre les questions énumérés ci-dessus, ainsi que de développer ses propres outils et cadre d'analyse, dans le temps imparti et selon les ressources disponibles.

² La responsabilité de procédures administratives pour le recrutement des consultants sera décidée sur une base de cas-par-cas

11 Produits de l'évaluation

45. Le rapport d'évaluation présentera les informations récoltées en réponse aux questions énumérées dans les termes de référence. Il inclura un résumé exécutif. Les données et les analyses sur lesquelles il s'appuiera seront placées en annexe du rapport si elles sont considérées comme importantes pour compléter le rapport principal.
46. Les recommandations seront adressées aux différentes parties prenantes et seront hiérarchisées : elles se baseront sur des preuves concrètes, seront pertinentes, ciblées, clairement formulées et réalisables.
47. Dès le début du processus d'évaluation, l'équipe d'évaluation définira la structure du rapport, qui sera basée sur le modèle fourni en Annexe 1 de ces termes de référence. Le rapport sera préparé en anglais ou français et sera traduit dans l'autre langue, le rapport devant être disponible dans les 2 langues.
48. Le coordinateur de l'évaluation sera responsable de la soumission du rapport final à la FAO dans un délai deux semaines et demi à partir de la conclusion de la mission. Le BH et le LTU soumettront leurs conclusions et commentaires que l'équipe d'évaluation inclura s'ils sont appropriés, dans projet final du rapport dans un maximum de deux semaines. Finalement, le rapport passera par une phase de validation avec l'objectif particulier d'estimer si les recommandations sont faisables et réalistes.
49. Les annexes du rapport d'évaluation comprendront notamment, mais sans s'y limiter, les éléments suivants, selon le cas :
 - Termes de référence de l'évaluation ;
 - Matrice d'évaluation
 - Théorie du changement
 - Profil des membres de l'équipe ;
 - Liste de la documentation analysée ;
 - Liste des institutions et des parties prenantes interviewées par l'équipe d'évaluation ;
 - Liste des produits du projet ;
 - Autres outils de l'évaluation.

12 Calendrier provisoire

50. L'évaluation aura lieu au cours de la période de septembre et octobre 2016. Les visites dans les pays dureront environ trois semaines. Le tableau ci-dessous présente un programme provisoire de voyage et de travail pour l'équipe d'évaluation. Il sera finalisé une fois l'équipe d'évaluation recrutée.

Plan de travail indicatif pour l'évaluation

Tâche	Dates	Responsabilités
TdR finalisation	Août 2016	OED – FIAD- UCR
Identification de l'équipe	Août 2016	OED
Organisation de la mission	Août-Sept 2016	OED-UCR
Lecture de la documentation	Sept 2016	Equipe d'évaluation (EE)
Mission au siège de la FAO (5 jours)	Sept-Oct. 2016	Equipe d'évaluation
Missions dans les pays (20 jours)	Sept- Oct. 2016	Equipe d'évaluation
projet de rapport	Déc. 2016	Equipe d'évaluation
Rapport final	Jan 2017	Equipe d'évaluation